

DATE DE PUBLICATION : 4 juin 2009

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DE M. LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE**

DR n° 2009-17

du 26 mai 2009

Organisation de la direction générale des Ressources humaines

Sections : 0.2.1

8.1

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

Vu la décision réglementaire n° 2234 du 25 avril 2007,

DÉCIDE

Article 1 : La cellule d'Administration du système d'information des ressources humaines devient le service d'Administration du système d'information des ressources humaines.

Article 2 : La décision réglementaire n° 2234 est par conséquent modifiée comme suit :

– Article 1^{er} point 4 :

« (...)

– **Le service** d'Administration du système d'information des ressources humaines ».

– Article 2 :

« Le Cabinet (...). Il est responsable du pôle Ressources humaines et chargé en particulier de la coordination budgétaire et du contrôle de gestion. ».

– Article 5.3 :

« **Le service** d'Administration du système d'information des ressources humaines **est chargé de la coordination des moyens informatiques. Il s'assure** de la disponibilité des applications (...). »

Article 3 : La présente décision entre en vigueur à la date de sa publication au *Registre de publication officiel* de la Banque de France.

Le sous-gouverneur,

Jean-Paul REDOUIN